



LETTRE AUX ACTIONNAIRES

DE LA SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Paris, le 17 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la SICAV de droit français G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR gérée par la société de gestion Groupama Asset Management et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

(Codes ISIN : FR00140099I6, FR00140099J4, FR00140099H8, FR0010890194, FR0010013987, FR0010589275, FR0010271528, FR0011445451, FR0010890186, FR001400IRB4, FR0013267630).

Quels changements vont intervenir sur votre SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ?

Nous vous informons de plusieurs changements à venir sur la SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR touchant à sa dénomination, au libellé de ses différentes catégories d'actions ainsi qu'à ses frais.

1. Changement de dénomination de votre fonds et du libellé des différentes catégories d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR a, en date du 25 janvier 2024, pris la décision de modifier la dénomination sociale de la SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR qui devient la SICAV **GROUPAMA EURO ACTIVE EQUITY**.

Le libellé des différentes catégories d'actions de votre fonds est également modifié de la façon suivante :

Code ISIN	Ancien libellé des catégories d'actions	Nouveau libellé des catégories d'actions
FR00140099J4	E1	E1C
FR00140099H8	E2	E2C
FR00140099I6	E	EC
FR0010890194	G	GA
FR0010013987	I	ZC
FR0010589275	M	IC
FR0010271528	NC	NC (pas de modification)
FR0011445451	ND	ND (pas de modification)
FR001400IRB4	OA	OAC
FR0010890186	OS	OSC
FR0013267630	R	RC



Ce changement de dénomination de votre fonds et du libellé des catégories d'actions interviendra le **24 juin 2024**.

2. Changements affectant les frais de votre fonds

Mise en place d'une commission de surperformance :

Par une information datée du 20 juin 2023, nous vous informions que le Conseil d'administration de la SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR avait, en date du 16 décembre 2022, pris la décision de mettre en place une commission de surperformance sur certaines catégories d'actions de votre fonds.

Cette commission, calculée sur la base d'un taux de 15% de la surperformance par rapport à la performance de l'indice MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis), a été mise en place depuis le 30 juin 2023.

A compter du **24 juin 2024**, de nouvelles catégories d'actions seront concernées par la mise en place de cette commission de surperformance de 15% à savoir :

Catégories d'actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés
ZC (anciennement « I »)	FR0010013987	Réservée aux investisseurs institutionnels
NC	FR0010271528	Ouverte à tous souscripteurs

Modification des frais administratifs à la charge de l'entreprise pour la catégorie d'actions EC :

Le Conseil d'administration de la SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR a, en date du 18 décembre 2023, décidé de modifier pour la catégorie d'actions E (qui va devenir EC), la prise en charge des frais de gestion financière et des frais administratifs externes à la société de gestion.

A compter du **24 juin 2024**, seuls les frais de gestion financière de la SICAV demeureront à la charge de l'entreprise, tandis que les frais administratifs externes à la société de gestion deviennent à la charge de votre fonds.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **24 juin 2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements affectant les frais de votre fonds, et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant une période de 30 jours à compter de la réception de ce courrier.



Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif¹



Quel est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

Cette modification n'a pas d'impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre SICAV ?

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT		APRES
Dénomination	G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR		GROUPAMA EURO ACTIVE EQUITY
Libellé des catégories d'actions	FR00140099J4	E1	E1C
	FR00140099H8	E2	E2C
	FR00140099I6	E	EC
	FR0010890194	G	GA
	FR0010013987	I	ZC
	FR0010589275	M	IC
	FR001400IRB4	OA	OAC
	FR0010890186	OS	OSC
	FR0013267630	R	RC

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques



	AVANT	APRES	
Frais			
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	<u>Catégorie d'actions E / prise en charge :</u> A la charge de l'entreprise	<u>Catégorie d'actions EC / prise en charge :</u> A la charge de l'entreprise : frais de gestion financière uniquement. A la charge de la SICAV : frais administratifs externes à la société de gestion.	
Commission de surperformance	<u>Catégories d'actions I et NC :</u> Néant	<u>Catégories d'actions ZC et NC :</u> 15% de la surperformance par rapport au MSCI EMU clôture € (dividendes nets réinvestis).	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet de la SICAV G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR, devenant GROUPAMA EURO ACTIVE EQUITY, qui sera disponible sur notre site Internet, www.groupama-am.com, à compter du **24 juin 2024**.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.